N°133 mars-avril 2022

SaintJean.com

Bulletin d'information de la Commune de Saint-Jean-sur-Vilaine

Mairie de Saint-Jean-sur-Vilaine

9 rue de Rennes
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.32.55
mairie@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h / 13h30-17h
Mardi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12h
Samedi : 9h-12h

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **lundi 4 avril 2022 à 20h30**

Bibliothèque

Place de la Grand'Cour
35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine
02.99.00.71.83
bibliotheque@stjean-vilaine.fr

Horaires d'ouverture

Mercredi : 14h-17h30
Vendredi : 15h30-17h30
Dimanche : 10h30-11h30

Naissance

JAMIN GICQUEL Léonie née le **17 février 2022**

Rédaction et impression : Mairie de SAINT-JEAN-SUR-VILAINE

Pour recevoir **le saintjean.com** par mail, merci de faire la demande à cette adresse :

communication@stjean-vilaine.fr ou via le site (inscription lettre d'information)

Associations, si vous souhaitez faire paraître un article dans le prochain numéro **(mai-juin)**, déposez-le à la mairie ou envoyez-le par mail à :

communication@stjean-vilaine.fr au plus tard le **21 avril 2022**

Informations municipales et extra-municipales

Révision du PLU : début de l'enquête publique

L'enquête publique relative à la révision du PLU et des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales a commencé **lundi 21 février 2022 et se terminera le jeudi 24 mars à 12h00** à la mairie de Saint-Jean-Sur-Vilaine.

Le Commissaire Enquêteur sera présent pour assurer des permanences à Saint-Jean-Sur-Vilaine le :

Lundi 21 février 2022 de **14h00 à 17h00**

Samedi 12 mars 2022 de **9h00 à 12h00**

Jeudi 24 mars 2022 de **9h00 à 12h00**.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier du Plan Local d'Urbanisme, des zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que de l'avis de l'autorité environnementale et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête aux jours et horaires suivants :

Lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00

ou les adresser par écrit au Commissaire Enquêteur à la mairie de Saint- Jean-Sur-Vilaine, **9 rue de Rennes 35220 Saint-Jean-Sur-Vilaine** ou par voie électronique à **pluenquetepublique2022@stjean-vilaine.fr**.

Le dossier d'enquête peut être également consulté sur le site de la commune : **https://www.stjean-vilaine.fr**

Elections Présidentielles 2022

Les dates des élections présidentielles sont fixées au dimanche **10 avril** pour le premier tour et au dimanche **24 avril** pour le second.

Le bureau de vote situé salle du Conseil à la mairie sera ouvert de **8 heures à 19 heures**.

Pour rappel, pour pouvoir glisser son bulletin dans l'urne, il faut être inscrit sur les listes électorales et présenter une **pièce d'identité** aux assesseurs du bureau de vote. Si elle n'est pas obligatoire, la carte électorale est vivement conseillée.

Dans le cadre de la refonte, une nouvelle carte d'électeurs sera envoyée par courrier à tous les habitants une semaine avant le 1er scrutin.

Les inscriptions sur les listes se terminent le **4 mars**.

Pour plus d'informations sur les élections :

https://www.service-public.fr

Conseil Municipal des jeunes

L'équipe municipale a décidé cette année de mettre en place un conseil municipal des jeunes.

Les conditions pour devenir membre du CMJ sont les suivantes :

- Habiter Saint Jean sur Vilaine
- être en classe de CM1, CM2, 6ème ou 5ème

Les inscriptions seront ouvertes à partir du **lundi 21 février 2022 et jusqu'au 02 avril**.

La fiche de candidature est disponible à la mairie ainsi que sur le site internet de la mairie.

Les élections sont prévues le **samedi 09 avril** de 9h00 à 11h30 à la Mairie.

Pour plus d'informations :

https://www.stjean-vilaine.fr/conseil-municipal-des-jeunes

Réservation salle des sports pour les particuliers

La municipalité a choisi de proposer aux particuliers habitant Saint Jean sur Vilaine, la location de la salle des sports ainsi que de la salle annexe pour des activités sportives.

Pour en bénéficier, il faut en faire la demande à la Mairie afin d'obtenir votre badge d'accès, votre identifiant et le mot de passe pour réserver vos créneaux en ligne.

Plus d'informations concernant les tarifs et les modalités d'inscription en mairie : 02.99.00.32.55 ou sur le site de la mairie https://www.stjean-vilaine.fr/location-salles-municipales

Nouvelle entreprise sur la commune

Emilie BOUTIN propose depuis cette automne une gamme de pâtisseries entièrement artisanales fabriquées dans son laboratoire situé à Saint-Jean-Sur-Vilaine.

Les produits sont en vente via le site internet **https://www.agrumetchocolat.com** mais également par téléphone ou bien encore sur le marché de Châteaubourg le vendredi matin.

Différentes pâtisseries sont proposées : entremets, macarons, biscuits (financiers, rocher coco-choco, moelleux pistache....), ainsi que des gâteaux sur mesure .

Plus d'informations : **06.75.06.14.63**

agrumetchocolat@gmail.com

Agrume & Chocolat sur facebook et instagram

Le Syndicat de Traitement des déchets Vitré Fougères devient « S3T'ec ».

Après votre geste de tri, S3T'ec prend le relai !

Le Syndicat de Traitement des déchets ménagers Vitré Fougères a été créé le 1er janvier 2019. C'est l'organisme public qui gère le traitement et la valorisation des déchets pour le compte du SMICTOM SUD-EST 35 (Vitré) et du SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES. Cela représente un bassin de vie de 220 000 habitants et 114 communes, dont Saint-Jean-Sur-Vilaine.

Le Syndicat vient de se doter d'une identité. Vous le reconnaitrez désormais sous le nom « **S3T'ec** ».

Le « S » symbolise la structure administrative « **S**yndicat ». Les « **3 T** » font référence aux missions qui lui incombent : le **T**ri, le **T**raitement et la **T**ransition écologique et circulaire, comme indiqué dans « baseline ». La mission « Transition écologique et circulaire » a été ajoutée car elle caractérise les objectifs donnés au Syndicat pour les prochains mandats, à savoir la lutte contre l'exportation et l'enfouissement des déchets, via l'émergence de nouvelles filières locales de valorisation matière et énergétique.

Le logo en détail :

Le choix du triangle symbolise le chiffre 3, largement présent dans les traditions bretonnes. Le triangle équilatéral évoque l'harmonie, l'accord égalitaire entre trois principes équivalents ici le Tri, le Traitement et la Transition écologique. Le logotype a été travaillé sur une base de deux triangles qui, en se mêlant, forment visuellement ensemble une boucle infinie. Il est le symbole de l'union et de l'alliance.

Le turquoise connote un sentiment de purification, elle sera associée à la partie de **Traitement des déchets.**

Le orange est une couleur stimulante et énergisante et sera associé au **Tri des déchets.**

Le vert vif, lié à la croissance et au renouveau sera associé à la partie de **Transition écologique et circulaire.**

Le bleu est la couleur qui rassure et qui apaise, idéal pour exprimer la sincérité et susciter la confiance. Il peut également induire l'autorité et la stabilité.

Pourquoi intégrer la «Transition écologique et circulaire ?»

S3T'ec a été créé pour tendre vers le zéro enfouissement et trouver des solutions locales de valorisation des déchets soit par recyclage soit en énergie.

S3T'ec valorise actuellement 43 000 Tonnes de déchets ménagers par an. Déchets produits par les SMICTOM SUD EST 35 et SMICTOM PAYS DE FOUGÈRES.

10 000 Tonnes de collecte sélective et papiers sont triés dans notre Centre de tri à VITRÉ puis recyclées. 32 000 Tonnes d'ordures ménagères sont valorisées en énergie au Centre de Valorisation Énergétique des Déchets ménagers (CVED).

Cependant, 12 000 T. / an sont encore exportées et orientées vers l'enfouissement. Il s'agit des déchets déposés dans les bennes « tout-venants » de nos déchèteries, des refus de tri issus du Centre de tri des emballages, et des reliquats des ordures ménagères qui ne peuvent pas être accueillis au CVED faute de place. S3T'ec ambitionne de trouver des solutions pour traiter localement ces déchets, soit par Recyclage, via des Centres de tri, soit par valorisation énergétique.

Pour arriver à ces objectifs et trouver des solutions, S3T'ec travaille en collaboration avec les collectivités et Syndicats voisins, la Région BRETAGNE et la Sous-Préfecture FOUGÈRES VITRÉ. La priorité sera d'augmenter le recyclage en permettant aux usagers du territoire, dès 2023, de trier dans leurs sacs et bacs jaunes tous leurs emballages plastiques. S3T'ec étudie également l'émergence de nouvelles filières de recyclage sur les déchèteries, pour les plastiques notamment.

Le bac et les sacs jaunes, c'est la veille au soir !

Depuis le 1er janvier 2022, les jours et les horaires de ramassage des déchets en porte-à-porte ont changé sur certaines communes. Rappelons que les tournées débutent dès **6h** le matin et se poursuivent jusqu'à **22h** le soir.

Envie d'alléger votre boite aux lettres ?

Vous ne souhaitez plus recevoir de publicités, mais tenez aux informations de votre commune, du Smictom et autres collectivités ? Rendez-vous sur www.smictom-sudest35.fr rubrique « documentation » section « recevoir de la documentation » pour commander un autocollant « stop pub » qui vous sera transmis dans les meilleurs délais !

Les ventes de composteurs reviennent !

En 2022 les dates de distribution des composteurs s'étaleront de mars à octobre. Les prochaines auront lieu à **Janzé** (samedi 21 mai - réservation avant le 22 avril) et à **Châteaugiron** (samedi 18 juin – réservation avant le 20 mai). Et, bonne nouvelle, les formations aux gestes du compostage seront à nouveau proposées !

Nouveautés mars-avril 2022

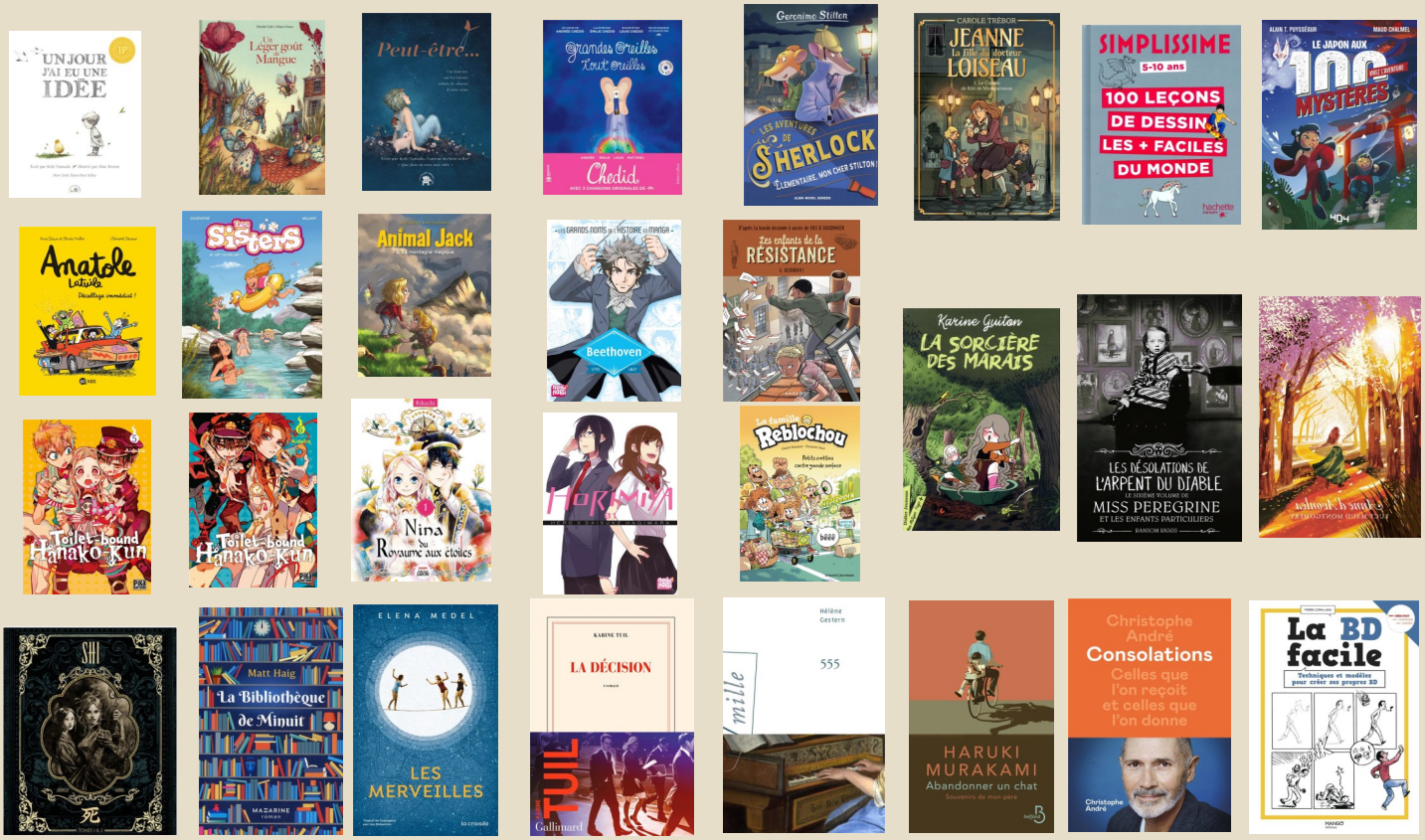

Exposition « Techniques du 9 ème Art »

du 11 mars au 24 avril 2022

Dans le cadre de sa thématique sur l'Art, la bibliothèque vous invite à découvrir les coulisses de la création d'une bande dessinée avec l'exposition « **techniques du 9 ème art** » .

Vous découvrirez l'ensemble du processus de fabrication d'un album de bande dessinée : du travail de scénariste à la mise en couleur en passant par les codes et les spécificités techniques. ...

Cette exposition réalisée par l'association « On a marché sur la bulle », organisatrice des "Rendez-vous de la BD" à Amiens depuis 1995 est prêtée par la **médiathèque Départementale d'Ille-et-Vilaine.**

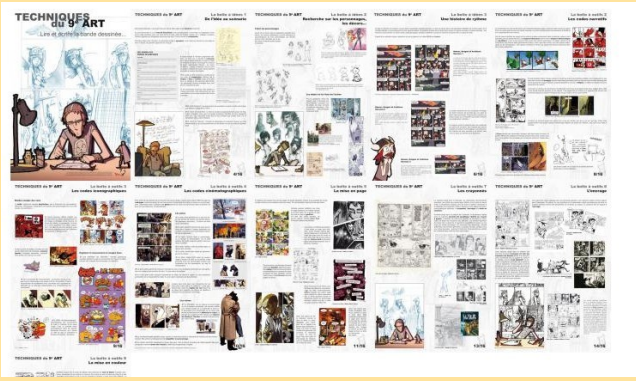

Mercredi 27 avril

16h00 à la bibliothèque

spectacle

Venez (re)découvrir l'univers pétillant et coloré d'hervé Tullet lors d'une séance racontée par Marion DAIN.

De lectures interactives en créations collectives, c'est vous les artistes !"

Extrait de "Une idée" , le dernier livre d'Hervé Tullet / © Herve Tullet

À PARTIR DE 3 ANS

Gratuit /Places limitées

Réservation indispensable au 02.99.00.71.83

ou bibliotheque@stjean-vilaine.fr

ou sur place aux horaires d'ouverture

Vitré Communauté

Info jeunes

Réunion d'informations à destination des collégiens, lycéens, étudiants et parents le **vendredi 8 avril 2022 à 20 h00** salle des fêtes de Marpiré.

Entrée libre

Au programme :

Jobs d'été, baby sitting, BAFA

Partir à l'étranger, orientation

Renseignements :

www.vitrecommunauté.org

Atout Vac : animations sportives du **11 au 22 avril**

Les jeunes de 11 à 17 ans (* 11 ans dans l'année) pourront pratiquer et découvrir de nombreux sports.

Au programme également des sorties au Wake Park, au Laser Game ou encore à l'Archery Tag .

L'occasion de partager de bons moments entre amis et de s'en faire des nouveaux...

Des stages de foot, basket et volley sont également proposés.

Renseignements :

02.99.74.52.61

www.vitrecommunaute.org

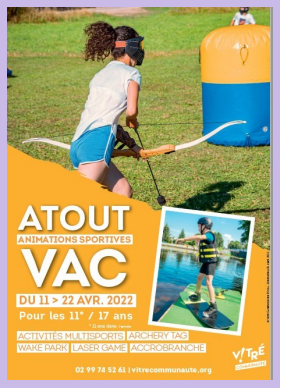

La parole aux Associations

Compagnie d'Art Scène

Toute la troupe est heureuse de vous annoncer qu'elle remonte sur les planches pour son plus grand plaisir et le vôtre !

La Compagnie d'Art Scène a le plaisir de vous interpréter 2 comédies à la **salle polyvalente** aux jours et horaires suivants :

19 mars 20h30 **20 mars** 14h30

25 mars 20h30, **26 mars** 20h30

27 mars 14h30

Tarifs adultes : **7 euros**

Tarifs enfants : (-de 12 ans) : **3 euros**

Un joyeux moment vous attend, alors ne tardez plus, réservez dès à présent !

Réservation possible au https://www.cieartscene.fr/ ou **02.99.00.75.32**

APEL

Loto de l'APEL

Le 2 avril 2022

Salle des Sports

Réservation indispensable au **06.32.80.17.42**

2 euros la carte

Buvette et restauration sur place

Ecole Sainte Elisabeth

Inscription scolaire à l'école Sainte Elisabeth pour l'année scolaire 2022-2023

Pour les parents dont leurs enfants feront leur première rentrée scolaire **en septembre 2022 prochain** (enfants nés en 2019) **ou en janvier 2023** (enfants nés en 2020), pensez d'ores et déjà aux inscriptions à l'école Sainte Elisabeth de Saint Jean sur Vilaine.

Les pré-inscriptions sont possibles dès maintenant par mail ou par téléphone.

Vincent Launay *Chef d'établissement*

École Sainte Élisabeth
6, rue de la Cour
35220 Saint Jean sur Vilaine
02 99 00 32 58

sainte.elisabeth.ecole@gmail.com

Par ailleurs, les portes ouvertes de l'école SAINTE ELISABETH de SAINT JEAN SUR VILAINE auront lieu le **vendredi 4 mars 2022** de **17H à 19H**.

Extrait des séances du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

Devis pour travaux de génie civil pour installation de structures de jeux

Des travaux de génie civil sont nécessaires pour permettre l'installation des structures de jeux.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de SRAM TP d'un montant de **18 656€ H.T** .

Devis pour choix des structures aires de jeux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise Synchronicity pour la mise en place de 3 structures de jeux pour enfants pour un montant de **76 022.50 € H.T**. (Cf. délibération 2021-12-95)

Devis pour l'installation du vidéoprojecteur à la salle annexe des sports

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider le devis de l'entreprise INSTALL de Montaubant-de-Bretagne pour un montant de **11956.06 €** H.T concernant l'installation à la salle annexe d'un vidéoprojecteur et d'une sonorisation. (Cf. délibération n°2021-12-96)

Dotation au titre de la répartition des amendes de Police (Dotation 2021-Programme 2022)

La répartition du produit des amendes de police est réglementée. Les sommes allouées doivent être utilisées au financement de projets d'aménagement s'inscrivant dans une démarche de sécurité routière. Dans ce cadre, Le Conseil Municipal a proposé à l'unanimité de solliciter l'attribution d'une subvention pour des travaux de réfection de voirie rue du Vallon et rue de la Cour.

Approbation du rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT) portant sur la gestion des eaux pluviales urbaines et accord sur la révision libre des Attributions de Compensation(AC)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'approuver le rapport de la CLECT du 23 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines (Cf.délib 2021-12-92)

Gestion des eaux pluviales urbaines-accord sur la révision libres des attributions de Compensation (AC)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le principe de fixation libre des attributions de compensation à compter de 2022 pour la part « eaux pluviales urbaines » . (CF. délibération 2021-12-93)

Subvention au titre du volet 3 du contrat Départemental de Territoire 2022

Une aide financière du département est possible pour les bibliothèques proposant des évènements culturels structurants. La demande de subvention doit parvenir au Département avant le 31 janvier 2022. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer la demande de subvention.

Délibération approuvant la modification n°4 du PLU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'approuver la modification n°4 du PLU portant sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone 2AU. (Cf. délibération 2021-12-88)

Avenant n°3 concernant la modification de la convention du service commun informatique de Vitré Communauté

Plusieurs structures souhaitent adhérer au service commun informatique de Vitré Communauté.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'avenant nécessaire à l'adhésion de nouvelles structures. (Cf. délibération n°2021-12-89)

RIPAME - Avenant au contrat de la Convention territoriale globale - Intégration des communes

Un avenant est nécessaire pour permettre le rattachement des 5 communes suivantes : Val d'Izé, Taillis, Saint-Christophe des Bois, Landavran, Montreuil sous Pérouse. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour le rattachement administratif de ces communes. (Cf. délibération 2021-12-91)

Relais petite enfance - convention de partenariat n°2-2021/2024

Le RIPAME devient RPE (Relais Petites Enfance).

Dans ce cadre, une nouvelle convention doit être signée pour prendre en compte ce changement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention. (Cf. délibération 2021-12-94)

DIA

Le Conseil Municipal n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens suivants :

7, Les Morandières, cadastré section **B n°375** et **B n° 516** d'une superficie totale de **1297m²**.